



PST – PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL LÉGISLATURE 2024-2030

Le PST, c'est quoi ?

Le PST est une démarche de gouvernance locale qui vise à planifier les politiques locales en y incluant un processus d'évaluation. Il est en quelque sorte une feuille de route pour la mandature. Il fédère également les autres plans existants.

Le PST permet donc de mener une réelle programmation stratégique qui s'appuie sur la définition d'objectifs stratégiques (visions/enjeux) déclinés en objectifs opérationnels (leviers des objectifs stratégiques et finalités poursuivies des projets/actions qui les composent).

La stratégie s'accompagne d'une planification des projets/actions. Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que les contraintes externes ou internes, les évolutions de contexte, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues.

Une évaluation continue basée sur des indicateurs permettra de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets/actions du PST au regard des objectifs et des moyens et, le cas échéant de rectifier le tir.

Le PST, pour quoi faire ?

Il s'agit d'avoir des stratégies cohérentes pour un même territoire.

Ainsi, la Commune et le CPAS doivent disposer de leur propre PST.

Afin de garantir la plus grande cohérence possible entre le PST communal et le PST du CPAS, ce dernier est soumis au comité de concertation préalablement à son adoption.

L'autorité politique dispose ainsi d'une parfaite lisibilité quant aux objectifs qu'elle souhaite atteindre, et aux projets/actions qu'elle met en œuvre pour y arriver.

Un CPAS, dans quel(s) but(s) ?

Le CPAS est un établissement public doté de la personnalité juridique, créé sur le plan communal, et institué par la Loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS.

Il a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles une aide sociale résiduaire. Il remplit sa mission en suivant les méthodes de travail social les plus adaptées dans le respect de la législation en vigueur.

Le but de l'aide sociale est de permettre à chacun de vivre une vie conforme à la dignité humaine (se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène et avoir accès aux soins de santé).

L'aide fournie par le CPAS peut prendre plusieurs formes. Elle dépendra de la situation de la personne. Il pourra s'agir d'une aide financière (revenu d'intégration, aide sociale équivalente ou autre), d'une aide psychosociale, d'une aide médicale, etc. Le CPAS examine toute demande d'aide et propose les moyens les plus appropriés pour la satisfaire et répondre aux besoins de la personne.

Les services du CPAS de Blegny ne sont pas uniquement accessibles aux bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale. L'Action sociale concerne aussi l'ensemble des habitants de la Commune qui peuvent tous bénéficier de nombreux services :

- le Service social : conseils et guidance de la personne, gestion budgétaire et/ou médiation de dettes, allocations pour handicapés, pensions, avance sur pension alimentaire, allocations de chauffage, logement social, ...
- l'IDESS (Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de Proximité), avec ses deux taxis sociaux (Blegny-bus), et son équipe d'ouvriers chargés de petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat, ainsi que de l'aménagement et l'entretien des espaces verts ;

- Le service d'insertion sociale (SIS - Déclic), contribuant au travers de ses activités au bien-être de chacun, à l'estime de soi et à la confiance en soi : ateliers créatifs et ateliers « cuisine » ;
- la guidance énergétique ;
- l'insertion socio-professionnelle (mise à disposition d'un local informatique, aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, à la recherche de formation et/ou d'emploi, au contact avec le Forem et l'ONEM, à la recherche des aides à l'emploi, ...) ;
- les cours de Français Langue Etrangère (FLE-ILI) ;
- le soutien scolaire au sein des écoles communales, via la présence d'une logopède ;
- les plans « canicule » et « grand froid » menés en synergie avec la Commune, à l'attention des personnes de plus de 75 ans ;
- le PCS (Plan de Cohésion Sociale), via ses différentes actions : énergie (avec le soutien du PAPE), accompagnement dans la recherche de logements, de formations et/ou d'emplois, « art. 27 » (épanouissement/intégration par la culture), participation à la mission d'insertion socio-professionnelle du CPAS et mise en place d'un soutien psychologique via une collaboration avec l'AIGS, ... ;
- l'accueil à la petite enfance, en partenariat avec le service de garderie des tout-petits de l'ASBL « Vie Féminine » (garde à domicile des enfants de 0 à 3 ans) ;
- un soutien pour le maintien à domicile via un partenariat avec l'ASBL Chapitre XII « Maintien à domicile au Pays de Liège ».

Au cours de la législature 2024-2030, le CPAS de Blegny s'engage, au travers de son PST, à développer « sous réserve de changements de contexte (interne ou externe) nécessitant une adaptation du PST » 4 objectifs stratégiques, déclinés en 8 objectifs opérationnels, concrétisés par 47 projets/actions (voir le tableau ci-annexé au présent document).

Afin d'en faire un outil évolutif tenant compte des réalités budgétaires et des évolutions de contexte, le PST pourrait être actualisé si nécessaire.

OS	OO	Projet/action	Finalité du projet/action
O.S.1. Être un partenaire de première ligne pour le mieux-être des personnes précarisées			
	OO 1	Lutter contre la précarité énergétique par la mise en œuvre systématique du PAPE (Plan d'Action Préventive en matière d'Énergie)	
	1.1	Organiser des séances de formation et d'information pour sensibiliser les ménages à l'utilisation rationnelle de l'énergie en vue de les aider à réaliser des économies (sans diminuer le confort) et ainsi les amener à réduire leur facture énergétique.	Sensibiliser les ménages à la gestion rationnelle de l'énergie.
	1.2	Mettre à disposition des petites fournitures, dont des kits énergie, pour diminuer la consommation énergétique.	Lutter contre la précarité énergétique par la mise à disposition d'outils.
	1.3	Mettre en place un suivi individualisé de ménages précarisés bénéficiaires ou non du CPAS (bilan énergétique, conseils et accompagnement dans la mise en œuvre des solutions identifiées, ...).	Lutter contre la précarité par un suivi individualisé en matière d'énergie.
	1.4	En plus des actions précitées, introduire dans Blegny-Initiatives un encart de bonnes pratiques à l'attention des citoyens afin de leur fournir des pistes de réflexion pour économiser l'énergie.	Développer des moyens de communication accessibles à tout citoyen.
	1.5	Rechercher d'autres projets (et les mettre en œuvre) pour lutter contre la précarité énergétique en collaboration avec des acteurs externes.	Développer des moyens de communication accessibles à tout citoyen.
	1.6	Organiser des séances de formation et d'information à destination des agents du CPAS chargés de l'accompagnement en matière d'énergie pour les amener à détecter des situations problématiques.	Renforcer l'expertise des agents en matière de précarité énergétique.
	OO 2	Intensifier la sensibilisation du public précarisé sur son bien-être (santé, alimentation et soutien psychologique)	
	2.1	Faire un état des lieux quant aux besoins identifiés en terme de soutien psychologique (tout public) et structurer, voire développer, le partenariat avec l'AIGS ou d'autres acteurs.	Développer le soutien psychologique par un acteur externe.
	2.2	Promouvoir toute action liée à la santé auprès du public fréquentant le CPAS en sollicitant des partenaires extérieurs et en déterminant avec eux les canaux de communication adéquats (Province de Liège, acteurs locaux, ...).	Soutenir la prévention médicale.
	2.3	Trouver des pistes (et les mettre en œuvre) pour impliquer le public fréquentant le CPAS dans les actions qui seront mises en place par l'échevinat de la santé.	Conscientiser le public à l'importance de la prise en charge de la santé physique et mentale.
	2.4	Se donner les moyens financiers de maintenir l'adhésion au centre de coordination « Maintien à Domicile au Pays de Liège » et faire appel, dès que possible, directement ou indirectement, aux services qu'il propose.	Favoriser le maintien à domicile pour plus de bien-être.
	2.5	Trouver, en collaboration avec la Commune, les moyens à développer pour sensibiliser la population (plus particulièrement les publics fragilisés) à une alimentation saine et locale, en lien avec les circuits courts et les producteurs locaux.	Conscientiser les bénéficiaires du CPAS à avoir une vie saine par une alimentation locale et variée.
O.S.2. Être un acteur de cohésion et d'intégration citoyennes et sociales			
	OO 3	Favoriser l'intégration sociale	
	3.1	Transformer le site internet en une plateforme interactive qui reprendrait les services proposés et leurs coordonnées, et qui permettrait l'introduction en ligne des demandes d'aide (CPAS Online).	Sensibiliser les citoyens aux services proposés par le CPAS et à leur accessibilité.
	3.2	Structurer et mettre en œuvre une communication envers le citoyen, visant à donner les informations utiles quant aux missions, services et actions du CPAS pour une meilleure image d'ouverture et d'accessibilité.	Sensibiliser les citoyens aux services proposés par le CPAS et à leur accessibilité.
	3.3	Maintenir le service actuel des permanences au sein de nos deux sites (Blegny et Saive) et évaluer la nécessité et la faisabilité d'en développer ailleurs.	Assurer l'accessibilité des services sociaux du CPAS.
	3.4	Poursuivre la mise en œuvre des actions du PCS actuel (2020-2025), en tenant compte de sa prolongation sur l'année 2026.	Inciter à retisser des liens sociaux, à participer à la vie sociale et culturelle, afin de retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation, et l'équilibre personnel.
	3.5	Adapter les ateliers et leur contenu (PCS, SIS) aux problématiques actuelles (emploi, hygiène, confiance et estime de soi, ...).	Inciter à retisser des liens sociaux, à participer à la vie sociale et culturelle, afin de retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation, et l'équilibre personnel.
	3.6	Trouver les moyens de communication adéquats pour promouvoir le dispositif "art. 27" auprès du public fréquentant le CPAS, en vue de favoriser sa participation active à des activités ou manifestations culturelles.	Inciter à retisser des liens sociaux, à participer à la vie sociale et culturelle, afin de retrouver un équilibre personnel et/ou familial.
	3.7	Identifier les actions tant individuelles que collectives à intégrer dans le prochain PCS (2027-> ?) selon les objectifs définis dans la nouvelle réglementation à venir.	Inciter à retisser des liens sociaux, à participer à la vie sociale et culturelle, afin de retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation, et l'équilibre personnel.
	3.8	Définir des projets communautaires (jardins partagés, ateliers créatifs, etc.) dans le futur PCS dans le respect de la nouvelle réglementation et ce, afin de valoriser les talents et les compétences des bénéficiaires.	Favoriser l'intégration et la solidarité sociale, et faire émerger les compétences de chacun.
	3.9	Trouver des pistes (et les mettre en œuvre) pour impliquer le public fréquentant le CPAS dans certaines initiatives citoyennes mises en place ou soutenues par la Commune (Pu Vi Pu Djône, espace numérique, Maison des Seniors, Alzheimer café, activités culturelles, sportives, récréatives, ...).	Favoriser l'intégration et la solidarité sociales.
	3.10	Assurer l'accès au chèque-sport pour le public précarisé en collaborant avec la Commune (échevinat des sports) pour la définition des critères d'accès et des modalités de mise en œuvre.	Favoriser l'intégration sociale.

OS	OO	Projet/action	Finalité du projet/action
	00 4	Renforcer l'autonomie et le bien-être des seniors	
	4.1	Définir les conditions (et trouver les moyens de les remplir) pour maintenir les missions actuelles du service IDESS et ce, en fonction de l'évolution des subsides régionaux et des budgets disponibles.	Soutenir un public fragilisé en apportant une attention particulière aux aînés.
	4.2	Pérenniser les actions de communication menées actuellement pour les plans "canicule" et "grands froid" auprès des plus de 70 ans, et s'assurer proactivement que les moyens développés sont toujours adéquats.	Soutenir un public fragilisé en apportant une attention particulière aux aînés.
	4.3	Trouver des pistes (et les mettre en oeuvre) pour impliquer le public fréquentant le CPAS dans les activités mises en place au sein de la future maison des seniors.	Renforcer les liens sociaux et réduire l'isolement des aînés.
	4.4	Mettre des activités intergénérationnelles (enfants et aînés) en place ou établir des partenariats avec des organismes existants en collaboration avec la Commune (Echevinats des Seniors et de l'Enseignement).	Renforcer les liens sociaux et réduire l'isolement des aînés.
	00 5	Encourager les échanges intergénérationnels	
	5.1	Mener des actions de communication et/ou trouver des moyens pour faire participer le public du CPAS aux activités intergénérationnelles communales (Echevinat des Seniors).	Lutter contre l'isolement et rétablir les liens sociaux.
	5.2	Mener des actions de communication et/ou trouver des moyens pour faire participer le public du CPAS aux projets de coaching intergénérationnel (en soutien aux étudiants), mis en place par la Commune (Echevinat des Seniors).	Favoriser les relations intergénérationnelles.
O.S.3. Être un acteur-clé dans le processus de réinsertion socio-professionnelle et de la formation			
	00 6	Favoriser l'emploi et l'insertion socio-professionnelle	
	6.1	Identifier les actions administratives et sociales nécessaires (et les mettre en oeuvre) pour encore mieux faire respecter les obligations légales (suspension de RIS, mise en demeure, retrait du RIS, récupération d'indûs, ...) et tendre à une implication plus collaborative et constructive de la part des bénéficiaires du RIS, et ce notamment dans le cadre des PIIS	Faire respecter la réglementation et faire prendre conscience aux bénéficiaires de leurs devoirs et obligations.
	6.2	Identifier auprès d'autres CPAS, des bonnes pratiques qui permettraient de mieux détecter la fraude sociale	Faire respecter la réglementation et lutter contre la fraude sociale.
	6.3	Définir les modalités de suivi des RIS et des PIIS en adéquation avec la politique de remise à l'emploi qui se dessine pour le futur.	Faire respecter la réglementation et faire prendre conscience aux bénéficiaires de leurs devoirs et obligations.
	6.4	Adapter la structure de l'équipe sociale en fonction de ses besoins, du contexte politique et socio-économique pour répondre aux dispositions légales en matière d'allocation de chômage et d'insertion socioprofessionnelle	Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS).
	6.5	Rechercher de nouveaux partenariats publics ou privés dans le cadre des mises au travail sous article 60 ou 61 en plus des collaborations existantes (Commune, ASBL Eux-Reca, ...)	Favoriser l'emploi et l'insertion socio-professionnelle.
	6.6	Rechercher (et concrétiser) des partenariats avec des entreprises locales ou des acteurs de la formation pour offrir des opportunités d'emploi et de stage aux bénéficiaires du CPAS	Favoriser l'emploi et l'insertion socio-professionnelle.
	6.7	Rechercher (et concrétiser) des partenariats avec les secteurs associatif et entrepreneurial dans le cadre des missions légales du CPAS	Favoriser l'emploi et l'insertion socio-professionnelle.
	6.8	Trouver des pistes pour renforcer et simplifier : - l'accès aux services des différents acteurs de terrain (ALE, Forem, Blegny Move, ...) - les échanges entre ceux-ci et les bénéficiaires et ce, via des conventions de collaboration éventuelles.	Favoriser l'emploi et l'insertion socio-professionnelle.
	00 7	Donner une priorité au logement et à un cadre de vie décent	
	7.1	Réhabiliter, en fonction des moyens disponibles, les logements sociaux occupés ou inoccupés appartenant au CPAS, dont le Foyer Conville.	Fournir des logements accueillants.
	7.2	Trouver des moyens complémentaires pour intensifier l'accompagnement des personnes en recherche de logement auprès de propriétaires privés, de l'AIS du Pays de Herve et/ou de tout organisme public de logements sociaux, tel que le Foyer de la Région de Fléron (actuellement : simple orientation, transmis d'annonces, aide à compléter les formulaires, prise éventuelle de rendez-vous, accompagnement aux rendez-vous, si nécessaire).	Favoriser l'accès au logement.
	7.3	Mettre en place une communication régulière envers le public du CPAS en recherche de logement (jeunes, seniors, familles monoparentales, ...) quant aux opportunités de colocations et de logements partagés dont la Commune et le CPAS auraient connaissance.	Améliorer la communication des opportunités locatives à moindre coût envers les personnes à revenu modeste.
	7.4	Organiser la remontée systématique des informations relatives à des potentiels "marchands de sommeil" (récoltées par les agents du CPAS et relayées par la Présidente au Collège), en vue d'une éventuelle communication à la Police par le Bourgmestre.	Favoriser l'accès à un logement décent.
	7.5	Identifier, avec les autorités communales, une politique d'accessibilité au logement pour le public précarisé.	Favoriser l'accès au logement.

OS	OO	Projet/action	Finalité du projet/action
O.S.4. Être un CPAS engagé dans une gestion transparente, responsable et efficace de ses ressources			
	OO 8	Anticiper et maîtriser les impacts des évolutions de contexte sur les aspects financiers et humains	
	8.1	Structurer et systématiser une évaluation régulière des besoins financiers et humains du CPAS, de manière à prioriser l'affectation des moyens en tenant compte à la fois des possibilités d'interventions financières de la Commune et de l'évolution du contexte politique et social.	Maîtriser les impacts des évolutions de contexte.
	8.2	Définir les indicateurs et les tableaux de bord à produire pour valoriser les réalisations mais aussi pour mieux objectiver les impacts des évolutions de contextes interne ou externe (nouvelles obligations, augmentation du nombre de demandes d'aide, complexification des dossiers, besoins en personnel, ...).	Maîtriser les évolutions de contexte et leur impacts.
	8.3	Structurer et systématiser une analyse d'impacts financier et humain pour toute décision supralocale touchant le CPAS et/ou ses missions.	Maîtriser les impacts des évolutions de contexte.
	8.4	Identifier, en collaboration avec la Commune, les synergies qui peuvent encore être mises en place, les prioriser et les planifier en fonction des besoins de chaque institution et des budgets disponibles.	Optimaliser les ressources humaines et financières de la Commune et du CPAS.
	8.5	Mettre en place un processus décisionnel pour les appels à projets intégrant une évaluation (i) de leur cohérence par rapport aux objectifs stratégiques fixés, (ii) de leur degré de réponse aux besoins réels de la population et (iii) de leur faisabilité sur les plans humain et financier.	Rationaliser l'affectation des moyens humains et financiers.
	8.6	Planifier le renouvellement des véhicules en fonction des nécessités et moyens disponibles.	Veiller à la continuité et au bon fonctionnement des services
	8.7	Réaliser une enquête psychosociale en concertation avec la médecine du travail et/ou une analyse organisationnelle par un consultant externe, auprès du personnel afin de faire un état des lieux de leurs conditions de travail, de leurs éventuelles difficultés, des propositions d'amélioration et des remarques. Prendre les mesures nécessaires au regard des conclusions et des recommandations de l'étude.	Améliorer le bien-être au travail dans un esprit de bienveillance et d'épanouissement des travailleurs.

